



KOBANÉ

Le piège des restes explosifs

En avril 2015, Handicap International a évalué les dommages causés par les combats dans la ville de Kobané et les villages alentours. Ce que l'équipe d'évaluation a découvert sur place illustre de manière effrayante les conséquences dévastatrices de l'utilisation intensive d'armes explosives¹ en zones peuplées par toutes les parties au conflit syrien² : des civils tués et blessés, des maisons et infrastructures détruites, et une mise en danger des populations lorsqu'elles tentent de se réinstaller et de reconstruire leur vie. Rarement les équipes d'Handicap International n'avaient été confrontées à une contamination par les restes explosifs de guerre³ d'une telle densité et d'une telle diversité.

CHIFFRES CLÉS

- Le niveau de contamination par les armes dans le centre-ville est extrêmement élevé : **10 munitions par mètre carré en moyenne.**
- **Les 700 frappes aériennes** de la coalition ont détruit la plupart des bâtiments dans les 11 quartiers occupés par les forces de l'Etat Islamique dans le centre, l'est et le sud de la ville.
- Une grande variété de munitions industrielles et artisanales a été utilisée par les parties au conflit :
 - **des bombes aériennes pesant de 250kg à une tonne ;**
 - environ **40 voitures piégées** ont explosé dans le centre de la ville, certaines contenaient plusieurs tonnes d'explosif.
- **20 attentats suicides** à la bombe ont été perpétrés dans les quartiers Est.
- De nombreux **dispositifs piégés**⁴ ont été placés partout dans Kobané ainsi que dans les villages environnants et les fermes, causant de nombreux accidents. Certaines de ces armes ont déjà explosé, d'autres attendent d'être déclenchées.

Le 25 janvier 2015, la ville de Kobané a été officiellement prise par les forces kurdes après quatre mois de combats acharnés entre les combattants kurdes et autres groupes armés, et les combattants de l'Etat Islamique. Les affrontements terrestres, appuyés par les frappes aériennes de la coalition menée par les Etats-Unis, ont été d'une rare violence. Ils ont entraîné la destruction de près de 80% de la ville et la fuite de 90% des habitants vers la Turquie.



1. Les armes explosives comprennent les mortiers, les missiles, les roquettes, les obus d'artillerie, les bombes aériennes et d'autres armes référencées par la Convention sur Certaines Armes Classiques et autres instruments comme des « engins explosifs », ainsi que les engins explosifs improvisés (EEI). Des caractéristiques différentes dictent la précision et l'effet explosif mais ces armes créent généralement un effet de souffle et de fragmentation.

2. Voir le rapport de Handicap International "L'utilisation d'armes explosives en Syrie: un héritage mortel", publié en mai 2015.

3. Les restes explosifs de guerre couvrent les munitions non explosées et les munitions explosives abandonnées (Convention sur Certaines Armes Classiques, Protocole V, Article 2).

4. Un engin explosif ou non-explosif ou tout autre matériel délibérément placé afin de causer des victimes lorsqu'un objet d'apparence sans danger est déplacé ou qu'un acte banal est accompli (NILAM).

La ville de Kobané est située dans le gouvernorat d'Alep, considéré comme l'un des plus contaminés par les restes explosifs de guerre. La ville s'étend sur 7 km² et comptait 60 000 habitants avant les combats. On estime que 1,1 million de personnes sont menacées par les restes explosifs de guerre dans ce gouvernorat.



CLASSIFICATION DE LA CONTAMINATION A KOBANÉ

La contamination par les armes explosives observée à Kobané et dans les villages aux alentours immédiats peut être catégorisée de la façon suivante :

1. MUNITIONS DE FABRICATION INDUSTRIELLE

Les munitions de fabrication industrielle observées sur le terrain peuvent être classées dans les grandes familles suivantes : bombes d'aviation, cartouches (de petit calibre), armes à sous munitions, grenades, missiles (MANPADS), mortiers, roquettes et obus.

Les restes explosifs de guerre et les emballages aperçus sur les sites visités attestent de l'origine de fabrication industrielle des munitions utilisées au cours des affrontements : Russie, ex-Yougoslavie, Belgique, Etats-Unis, Turquie, autres membres de l'OTAN (pour les munitions air-sol). Lorsqu'elles n'ont pas explosé à l'impact, ces armes restent dangereuses car elles peuvent exploser à tout moment tant qu'elles n'ont pas été neutralisées par des démineurs professionnels.



2. MUNITIONS DE FABRICATION ARTISANALE

Utilisées par plusieurs des parties au conflit, les munitions artisanales se trouvent en grande quantité dans la majorité des quartiers de Kobané. Les munitions de fabrication artisanale observées sur le terrain peuvent être classées dans les grandes familles suivantes : grenades, mines, mortiers et roquettes. La plupart du temps tirées, ces munitions n'ont pas fonctionné ou seulement en partie. Les raisons de ces dysfonctionnements tiennent à la rusticité de leur système de mise à feu et à la piètre qualité de l'explosif qui les compose. Cependant, ces munitions restent dangereuses. En effet, l'explosif qui les compose peut être hautement inflammable et instable sur la durée, posant un risque pour les populations civiles non sensibilisées au danger que représentent ces munitions.



3. DISPOSITIFS DE PIÉGEAGE

Les dispositifs de piégeage étudiés lors de la mission d'évaluation sont tous à vocation antipersonnel ; soit leur enveloppe en acier génère naturellement des éclats au moment de l'explosion, soit ils possèdent une fragmentation additionnelle. Les charges d'explosif découvertes à Kobané peuvent atteindre plusieurs dizaines, voire centaines de kilos. Il s'agit la plupart du temps d'explosif de fabrication artisanale ou encore de mélanges d'explosif brisants récupérés lors du démontage de munitions de fabrication industrielle.

Par ailleurs, les dispositifs de piégeage retrouvés à Kobané sont conçus pour rester actifs durant une longue période. Ils ont été retrouvés dans les maisons, fixés dans les meubles, portes et fenêtres, dans les véhicules tels que les voitures ou les tracteurs, dissimulés dans les oliveraies, les systèmes d'approvisionnement en eau et les terres cultivables. Ces dispositifs freinent le retour des habitants et créent une atmosphère de terreur empêchant les déplacements et les activités normales de la vie quotidienne.

4. CADAVRES PIÉGÉS

Parmi les épouvantables tactiques utilisées lors des combats à Kobané, de nombreux cadavres décapités équipés de dispositifs de piégeage ont été abandonnés dans les gravats. Armés de charges explosives de 20 kg associées à plus de 500 billes d'acier tels des bombes à fragmentation improvisées, ils sont équipés de systèmes destinés à exploser au moindre contact et les tentatives pour récupérer les corps se sont soldées par plusieurs accidents dramatiques. Depuis, les corps demeurent sur place et continuent à se décomposer en attendant l'intervention de démineurs formés à la neutralisation des pièges.



APERCU DE LA CONTAMINATION DANS LA VILLE DE KOBANÉ ET LES VILLAGES ALENTOUR

Les informations ci-dessous concernant la densité de la pollution pyrotechnique doivent être appréhendées avec beaucoup de prudence car il n'est fait référence ici qu'aux engins dangereux observés en surface. Le niveau de destruction de certains quartiers de la ville et les découvertes qui sont faites quotidiennement par les habitants laissent penser que la densité de contamination devra être revue à la hausse au fil du déblaiement des gravats.

Localisation	Densité de la contamination ⁵ (visible en surface)	Type de contamination
Centre-ville de Kobané	Très forte (10 munitions/m ²)	<ul style="list-style-type: none"> • Munitions non explosées⁶ • Munitions abandonnées⁷ • Maisons piégées • Véhicules piégés • Chars T-72 partiellement détruits • Véhicules blindés artisanaux • Cadavres piégés
Quartiers Nord de Kobané	Forte à moyenne (5 à 1 munitions/m ²)	
Quartiers Sud de Kobané	Forte (5 munitions/m ²)	
Quartiers Ouest de Kobané	Faible (0.2 munitions/m ²)	Munitions non explosées
Villages autour de Kobané	Moyenne à faible (1 à 0.2 munitions/m ²)	<ul style="list-style-type: none"> • Munitions non explosées • Munitions abandonnées • Maisons piégées • Véhicules piégés • Mines antipersonnel et antivéhicule

5. En avril 2015.

6. Munition explosive qui a été amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée. Au préalable, elle a pu être tirée, larguée, lancée ou projetée et demeure non explosée à cause d'un mauvais fonctionnement, à dessein ou pour toute autre raison.

7. Munition explosive qui n'a pas été employée dans un conflit armé, qui a été laissée derrière soi ou jetée par une partie à un conflit armé et qui ne se trouve plus sous le contrôle de la partie qui l'a laissée derrière soi ou jetée. Une munition explosive abandonnée a pu être amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée.

Destruction et contamination des bâtiments

On estime que **3247 bâtiments ont été endommagés**, parmi lesquels :

- **1206** bâtiments sont complètement détruits ;
- **1169** ont été sérieusement endommagés et nécessiteront d'être démolis ;
- **872** sont moyennement affectés et peuvent être réhabilités (mais ils risquent d'être contaminés par des munitions non explosées et des dispositifs de piégeage, ce qui signifie que la réhabilitation ne sera possible qu'après des opérations de dépollution).

Du fait des violents combats, de nombreuses munitions non explosées ou abandonnées demeurent dans les décombres de bâtiments qui se sont complètement écroulés sous les bombardements ou menacent de s'effondrer d'un moment à l'autre. De plus, comme mentionné plus haut, une grande quantité de pièges et de cadavres suspects jonchent encore les quartiers où se sont déroulés les plus durs combats.

Le danger omniprésent dans ces secteurs nécessite d'en interdire dès à présent l'accès au public et de commencer le plus rapidement possible le déminage d'urgence.

D'autres secteurs de la partie Est de la ville ont été moins touchés et pourront faire l'objet d'une réhabilitation. Ces zones ont été identifiées et doivent faire partie des sites prioritaires pour une dépollution et un dépiégeage d'urgence afin de pouvoir commencer les travaux de réhabilitation et de relogement des familles sans abri.

Des risques élevés pour les populations résidentes ou de retour sur les lieux

En l'absence de programme d'éducation aux risques, les populations sont en grand danger, car les pièges ont été camouflés dans les habitations (fenêtres,

portes, mobilier, objets de la vie courante, nourriture) et à proximité immédiate des chemins d'accès et dans les véhicules. Le risque d'accidents mortels ou de blessures est extrêmement élevé.

La population ne perçoit pas le danger que représentent ces engins. Les gravats sont fouillés sans précaution pour retrouver des objets personnels ou nécessaires à la survie. Ainsi, dans les quartiers les plus touchés comme celui d'Al Amin Al Murabba ou l'ancien marché de fruits et légumes SouqHala situé au nord de la ville, les résidents continuent à extraire des engins non explosés des décombres pour les déposer dans la rue afin que les démineurs les récupèrent, malgré l'interdiction édictée par l'équipe municipale de Kobané. Le danger est important pour les résidents, mais encore plus pour les rapatriés qui n'ont pas été sensibilisés aux risques et cherchent à retourner dans leurs foyers et à reconstruire leurs maisons.

La situation des villages autour de Kobané est également complexe et dramatique. La majorité des familles de ces zones sont des fermiers, vivant principalement de l'agriculture et de l'élevage de bétail. Bien que les villages aient subi des affrontements moins intenses que Kobané, les fermes et les routes sont dangereusement contaminées par les dispositifs de piégeage et les mines de fabrication artisanale posés par les combattants.

- Une moyenne de **5 à 7 accidents par semaine** étaient recensés au moment de la visite d'Handicap International ;
- **Les dispositifs piégés** et les mines antipersonnel artisanales **ont coûté la vie à plus de 40 personnes** et fait de nombreux blessés dans les villages environnants.



RECOMMANDATIONS

Il est primordial que la communauté internationale prenne immédiatement des mesures afin de protéger les civils confrontés aux conséquences des armes explosives en Syrie, mais ce problème demande également une réponse au niveau international.

Les Etats doivent :

- Condamner fermement l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées en Syrie, en particulier l'utilisation d'armes interdites telles que les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel ;
- Soutenir le développement d'un engagement international pour mettre fin à l'utilisation en zones peuplées d'armes explosives à large effet de zone ;
- Partager les politiques et pratiques nationales liées à l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées, conformément aux recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies.

Les parties au conflit doivent :

- S'engager publiquement à cesser d'utiliser des armes explosives en zones peuplées ;
- Garantir l'accès aux organisations menant des activités de déminage et d'éducation aux risques ;
- Assurer la protection des personnes vivant dans les zones sous leur contrôle.

La communauté humanitaire doit :

Concernant l'éducation aux risques :

- Soutenir les capacités locales en matière d'éducation aux risques, et la création d'une communauté de volontaires capables de former les communautés affectées aux risques et comportements de sécurité à adopter ;
- Soutenir le lancement immédiat de programmes de sensibilisation aux risques qui pourront être mis en place de façon systématique dans les zones affectées à Kobané et aux alentours, avec une

attention particulière portée aux groupes les plus à risque tels que les enfants ;

- Soutenir la mise en œuvre immédiate de programmes de sensibilisation pour les personnes ayant fui le conflit et souhaitant se réinstaller à Kobané, en particulier les personnes vivant dans les camps de réfugiés en Turquie et dans d'autres pays voisins ;
- Intégrer l'éducation aux risques dans toutes les écoles offrant des formations formelles ou informelles en Syrie, ainsi que pour les réfugiés vivant en Turquie ou dans d'autres pays voisins, pour s'assurer que les élèves connaissent les comportements à adopter en présence d'armes.

Concernant le déminage d'urgence :

- Soutenir et mettre en œuvre immédiatement des activités d'évacuation d'urgence des gravats et de dépiégeage, afin que la réhabilitation des habitations et le relogement des familles puissent commencer ;
- Mettre en place des programmes de formation et fournir un soutien aux partenaires locaux pour que les besoins de bases en matière de dépollution et d'évacuation des gravats soient pris en charge dans les zones de retour et/ou de déplacement, en zones urbaines et rurales.

Concernant l'assistance aux victimes :

- Mettre en œuvre des programmes d'assistance aux victimes (y compris de réadaptation) à Kobané sur le court et le long terme, et continuer de fournir un soutien aux hôpitaux et aux institutions de santé prenant en charge les besoins des blessés.

En matière de financements :

- Assurer un financement adéquat pour répondre aux besoins à court et long terme en matière d'éducation aux risques, de déminage et d'assistance aux victimes.

Photographies : © Philippe Houliat / Handicap International